

la Lettre Piraillonne



Commune de Saint-Julien-Molin-Molette • • • • • • • • • • Automne 2016

PIG (Projet d'Intérêt Général)

PIG visant à transformer le POS (Plan d'Occupation des Sols) de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette

Ce PIG est un projet conduit par la Préfecture de la Loire – donc l'état –, pour permettre une extension de la carrière des Gottes sans passer par un vote décisionnel du conseil municipal de Saint-Julien-Molin-Molette ni de Colombier. Cette

procédure exceptionnelle de PIG a pour objet de modifier le POS avant qu'il ne soit transformé en PLU et ainsi **passer en force** pour obtenir cette extension. Rappel: le conseil municipal s'est prononcé contre cette procédure le 30 juin 2016 en refusant ce PIG. Paradoxalement le Conseil aura à voter pour donner son avis sur ce PIG après avoir pris connaissance des résultats de l'enquête

publique. Pour mémoire : la décision prise en conseil municipal du 27 janvier 2004 est disponible sur le site de la commune...

La procédure de transformation du POS en PLU se terminera fin 2016 ; elle ne prend pas en compte la demande d'extension car aucun dossier réglementaire ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) n'a été fourni aux élus.



Photo extraite du dossier transmis par la préfecture de la Loire : étude paysagère Durand, page 17.

PLU (Plan Local d'Urbanisme)

La loi Alur met fin aux plans d'occupation des sols (POS) pour encourager les collectivités à se doter d'un plan local d'urbanisme (PLU).

Le législateur a constaté que de nombreux POS n'ayant évolué, ils représentent un frein dans la mise en œuvre des politiques nationales en matière d'environnement ou de logement. Concrètement, lorsqu'une procédure de révision du POS a été engagée avant le 31 décembre 2015, elle pourra être

menée à terme, sous réserve d'être achevée dans les trois ans après la publication de la loi Alur du 24 mars 2014, soit avant le 27 mars 2017. Le POS continue à s'appliquer durant cette période. Le maire dont le POS serait caduc devrait obtenir l'avis conforme du préfet sur toute demande de permis de construire.

Différence entre POS et PLU : les POS prennent trop peu en compte les principes du développement durable et de protection

des espaces naturels, ils se limitent à préciser le droit des sols. Les **PLU**, à la différence des POS, comportent un projet d'aménagement et de développement durable (**PADD**) par lequel les élus expriment leur vision du futur. Enfin, avec un PLU la commune maîtrisera l'aménagement et l'urbanisation de son territoire tout en respectant une certaine limitation de consommation des espaces.

Enquêtes publiques

PIG (Projet d'Intérêt Général) du 27 septembre au 28 octobre 2016
Permanences du commissaire-enquêteur, M. Pierre Gretha : de 13h30 à 15h30, mercredi 28 septembre, mercredi 3 octobre, vendredi 7 octobre, mardi 11 octobre, mercredi 19 octobre, mardi 25 octobre.

PLU (Plan Local d'Urbanisme) du 15 novembre au 16 décembre 2016
Les permanences du commissaire-enquêteur seront communiquées ultérieurement.

Ces enquêtes sont ouvertes au public. On peut y participer de trois manières : en venant voir le commissaire-enquêteur lors de ses permanences (pas de rendez-vous); ou en rédigeant un avis sur le registre disponible au secrétariat de mairie à cet effet; ou par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur au secrétariat de mairie.

Le dossier complet du Projet d'Intérêt Général déposé par la préfecture de la Loire est visible et téléchargeable sur le site de Saint-Julien :

<http://www.saint-julien-molin-molette.fr/>



Point de mutualisation de la fibre optique

Le local technique du point de mutualisation de la fibre optique se situe le long de l'avenue des Ateliers, sur la place publique Louis Bancel. Il vient à l'emplacement de l'ancien abri à cartons et à proximité de l'aire des containers de tri sélectif. Cette annexe technique pour la fibre optique s'implante sur une bande de l'espace vert qui sera réduite mais conservée. Les murs en pierres existants seront préservés. Conformément au souhait des élus locaux, cette construction préfabriquée sera habillée sur les façades par un parement de pierres de pays qui reprendra l'aspect, la taille, l'appareillage



et la couleur des murs proches. Les portes métalliques seront peintes en gris. La toiture sera en tuiles de terre cuite de couleur rouge naturel, avec deux pentes à 25 % (voir photo-montage ci-dessus).

Travaux sur la rivière

Pré-Battoir

Suite aux récentes crues du Ternay, un plot de soutien du tuyau des égouts avait été endommagé. Les travaux ont concerné sa réfection et le déplacement d'un regard initialement placé trop près du lit de la rivière. Ce dernier était à l'origine d'une très forte introduction d'eau de la rivière dans le réseau des eaux usées.



Pont du Moulin au Mas

Les travaux juste en aval du pont ont eu pour objet d'éliminer la renouée du Japon, plante invasive classée parmi les 100 plantes les plus préoccupantes dans le monde par l'Union internationale pour la conservation de la nature.

La renouée du Japon pose problème parce qu'elle envahit tous les terrains, que sa croissance est très rapide, qu'elle concurrence la végétation en place car ses rhizomes (racines) sécrètent des toxines pour les autres plantes. Sa puissance de dissémination est

inouïe et son rhizome a des capacités de résistance énormes; il est insensible aux pesticides; un fragment gros comme une bille peut reconstituer un massif même après dix ans de latence. Cette plante se bouture très facilement à partir de petits fragments de tige qu'on ne peut éliminer qu'en enlevant les racines et rhizomes. C'est ce qui a été fait, la berge a été creusée, sa terre criblée par un engin spécial qui a permis de la tamiser et d'éliminer les racines, rhizomes et pierres. La terre ainsi assainie a été remise en place et semée d'ortie pour la stabiliser et lutter contre un éventuel retour de la renouée.

Plus bas, après la chute d'eau, le lit de la rivière a été élargi afin d'éviter les phénomènes d'inondation du lotissement lors de crues brutales. La berge gauche a été nettoyée et refaite.

L'ensemble de ces travaux, prévus pour certains depuis août 2014, n'ont pu débuter qu'après un long processus d'obtention d'autorisations de l'Onéma (police de l'eau).

Travaux d'Assainissement : circulation

Nous devons terminer la séparation des eaux usées des eaux parasites (eaux pluviales et eaux de drainage) afin d'utiliser la totalité de la capacité de la station d'épuration; pour cela nous allons reprendre les réseaux du service d'assainissement; les travaux débuteront début janvier si la météo nous le permet.

La circulation sera impactée car l'entreprise retenue installera des feux tricolores

lorsqu'ils travailleront : rue Neuve, rue Peyronnet, rue du Faubourg, montée de la Croze et avenue de Colombier.

Vue la largeur des rues, nous interdirons la circulation montée de Drevard, rue du Pas de Riot, rue Saint-Ennemond et avenue des Ateliers.

Nous informerons la population de la date exacte du début des travaux dans chaque rue.



▲ Dépose du local technique (26 tonnes).
▼ Élargissement du lit de la rivière.



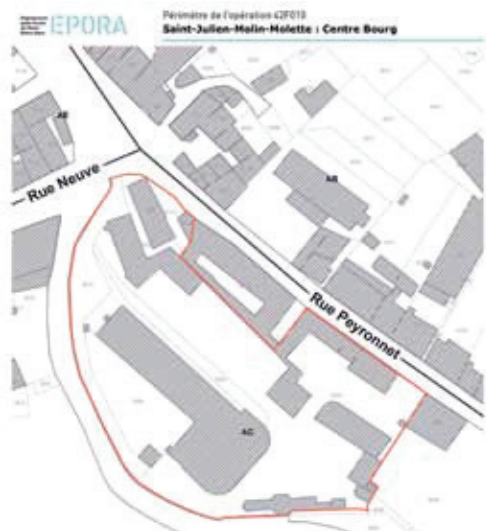
▲ Un cadre unique pour les TAP

École...

Octobre est là; depuis quelques semaines petits et grands ont repris le chemin de l'école. La cour de récréation résonne des rires des cent enfants répartis en cinq classes.

L'équipe enseignante est composée de Mmes Thivillon (TPS, PS, MS), Vallet (CM1, CM2) et Vocanson (GS, CP) et de M. Brunet, directeur (CE2, CM1). Mme Menegaux, en congé maternité est remplacée par Mme Courbon (CP, CE1), Mme Paillet travaille à temps plein, elle complète

Revitalisation du centre-bourg

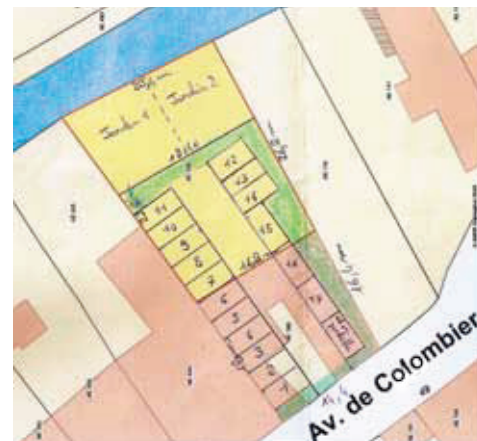


La commune a signé avec l'organisme d'État EPORA une convention sur le périmètre des bâtiments de la famille Dussuc (schéma ci-joint, périmètre rouge). Cette convention permet de faire les études



nécessaires sur les bâtiments et sur le devenir de ce quartier. L'étude devrait commencer en janvier 2017 à la suite des *Ateliers du futur* afin d'en tenir compte. Cela nous permettra de savoir ce qui est réalisable dans les différents bâtiments. Le périmètre englobe également les maisons Royer et François mais ne changera pas le dossier en cours d'instruction au niveau de l'État pour créer le parking de 15 places.

La commune a également fait valoir



son droit de préemption voté sans aucune opposition pour déconstruire les maisons situées au 16 et 18 avenue de Colombier afin de créer un nouvel espace de stationnement de 17 places, deux jardins en bordure de rivière ainsi qu'un espace pour les ordures ménagères afin de libérer un trottoir. Vous trouverez ci-dessus l'esquisse du projet présenté lors du dernier conseil municipal. Le projet est estimé à 180 000 €.

L'Atelier du Futur Saint-Julien-Molin-Molette 2025

Ateliers collectifs ouverts à tous pour penser la revitalisation du centre-bourg

Venez participer à cette réflexion et imaginer la vie et les activités du village en 2025

Vendredi 30 septembre, les élus de Saint-Julien-Molin-Molette ont accueilli les habitants lors d'un atelier pour réfléchir ensemble à l'avenir du centre-bourg de Saint-Julien-Molin-Molette. L'atelier a débuté par un moment convivial : les habitants, les animateurs (le Parc et Kaleido'Scope) ainsi que les élus ont d'abord fait connaissance

les personnes à temps partiel et le jour de décharge de la direction. Sont aussi présentes sur l'école Mme Sebbar, AVS (Auxiliaire de vie scolaire) et Mme Rolandin, ADE Aide à la direction, le jeudi.

Les horaires de l'école sont les lundis, mardis, jeudis et vendredis 8 h 30/11 h 45 et 13 h 45/15 h 45, les mercredis 9 h/12 h.

Un périscolaire est proposé le matin de 7 h à 8 h 30 et de 7 h à 9 h mercredi et pour l'après-midi, le lundi et le mardi de 17 h 15 à 18 h 30, le jeudi et le vendredi de 15 h 45 à 18 h 30.

Près d'une soixantaine d'enfants mangent chaque jour à la cantine.

Les temps d'activités périscolaires (TAP) sont organisés le lundi et le mardi de 15 h 45 à 17 h 15. Près de soixante-dix enfants sont inscrits, répartis en plusieurs groupes.

En maternelle, un groupe animé par les ATSEM, avec des intervenants ponctuels,

autour d'un verre. La mairie et les habitants avaient amené de quoi grignoter.

En groupe de quatre ou cinq, les participants à l'atelier ont travaillé sur carte : pastilles rouges aux endroits qui ne vont pas bien et pastilles vertes aux endroits qui vont bien... L'atelier s'est ensuite poursuivi avec des mini-débats sur des questions-clés touchant au quotidien des habitants ou mettant en question l'identité du village : *À saint-Julien, on ne fait que passer ?!, Saint-Julien-Molin-Molette, village d'artiste, mythe ou réalité ?*. L'exercice a permis de faire émerger les atouts et les faiblesses de la commune qui serviront à construire les prochains ateliers.

Les participants se retrouveront pour :

- Une **phase utopique** afin d'imaginer sans contrainte le village en 2025, le jeudi 3 novembre à 19 heures.

en cours d'année. Les activités se passent à l'école, pour ce premier trimestre, ateliers autour du sable, jeux d'opposition et jardinage; de la Toussaint à Noël ce sera création de jeux et cuisine.

Les primaires sont répartis en trois groupes avec des intervenants et des agents, pour cette première période en TAP: maison, cuisine, sport, jeux d'opposition et décoration, mosaïque. En TAP avec intervenants: Aïkido, Arts plastiques et découverte-nature. Pour la seconde période, en TAP avec intervenants: Arts plastiques, découverte-nature et danse.

Pour certaines activités, **nous avons besoin d'accompagnateurs**, de personnes à la retraite, disponibles le lundi et/ou le mardi de 15 h 45 à 17 h 15, de temps en temps ou plus régulièrement, selon leurs disponibilités, pour venir partager un moment avec un

- Une **phase réaliste** pour penser les conditions du changement et les actions à entreprendre pour réaliser les utopies, le vendredi 5 décembre à 19 heures.

- Une animation sur l'espace public, le mardi 11 octobre pendant le marché.

Plus d'informations sont disponibles auprès de la Mairie notamment pour les inscriptions aux ateliers.



Les *Ateliers du Futur* sont organisés par la Mairie de Saint-Julien-Molin-Molette avec l'aide du Parc du Pilat. Ils sont animés par l'entreprise coopérative Kaleido'Scope.

groupe d'enfants et apporter un soutien à l'agent en charge du groupe, moment de solidarité et d'échanges. Nous remercions bien sincèrement ceux qui participent déjà et ceux qui participeront bientôt.

Nous remercions aussi la dynamique équipe communale pour son travail et notamment pour son implication dans les TAP (Temps d'activités périscolaires), elle est composée de Mmes Cancade et Soggia (ATSEMs), Mmes Sage, Galdemas et Guichbaron (agents d'animation) et de M. Esteban (directeur-coordonateur-animateur des temps périscolaires).

Comme chaque été, de nombreux travaux ont été réalisés dans l'école; nous remercions Jean-Paul Georgeon, agent technique, pour la qualité parfaite de son travail.

Nous souhaitons à tous une belle année scolaire.

Octobre, novembre, décembre : dates à retenir

- **15 octobre**: Ateliers et concerts, *Les Curieux*
- **16 octobre**: Vide-grenier, *Camping du Val Ternay*
- **21 octobre**: Cinémolette, *Kubo et l'armure magique*, 18 h ; *Juste la fin du monde*, 21 h
- **25 octobre**: Cinémolette, *Vendanges*, documentaire, 20 h 30
- **27 octobre**: Spectacle Guignol, la Passerelle, 15 h
- **28 octobre**: concert Claudine Lebègue, Brasserie du Pilat
- **3 novembre**: Atelier du futur, 20 h 30, salle des fêtes
- **4 novembre**: Cinémolette, 20 h 30
- **11 novembre**: Cérémonie au monument aux morts, 11 h
- **14 novembre**: Tu joues ? 16 h 30
- **18 novembre**: Cinémolette, 20 h 30
- **27 novembre**: Concours de belote, *Maison de retraite*
- **29 novembre**: Cinémolette, 20 h 30
- **17 novembre**: Beaujolais nouveau, Comité des fêtes
- **4 décembre**: Loto Cercle Jeanne d'Arc
- **2 décembre**: Cinémolette, 20 h 30
- **5 décembre**: Atelier du futur, 20 h 30, salle des fêtes
- **8 décembre**: Illuminations et vin chaud, *Syndicat d'Initiatives*
- **16 décembre**: Cinémolette, 20 h 30
- **20 décembre**: Cinémolette, 20 h 30

Conseils municipaux (extraits)

21 juillet

• **PLU (Plan Local d'Urbanisme)**, bilan de la concertation et arrêt du projet : le projet de révision du POS en PLU a été élaboré suite à la décision prise en conseil municipal le 22 juin 2011. La concertation s'est effectuée tout au long de la procédure de révision. Le dossier de PLU et les grandes orientations du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** ont fait l'objet d'un débat au sein du conseil municipal le 17 février 2015. La partie technique et juridique de ce document est présentée par M. Benoit, directeur du bureau d'études recruté pour assister la commune dans la transformation de Plan d'Occupation des Sols en Plan Local de l'Urbanisme. Le conseil, à l'unanimité, arrête le projet du PLU et fait ajouter un emplacement réservé pour les parcelles AP 146, 24 et 205, dans le cadre du projet d'extension de la voie verte portée par la CCMP. Le dossier définitif du projet de PLU tel qu'arrêté par le conseil municipal, à l'unanimité, est tenu à la disposition du public en mairie ainsi que sur le site internet de la commune.

• **Adressage** : pour la venue des grands opérateurs sur le réseau THD42, il a été demandé à la commune de compléter la dénomination et la numérotation de ses rues et voies. La fourniture et la pose de cette signalisation seront réalisées par un prestataire choisi dans le cadre d'un marché public passé pour le territoire de la Communauté de communes des Monts du Pilat (CCMP). Le conseil valide le principe du groupement de commandes avec la CCMP, désigne Michel Engelmann, titulaire et Jean-Louis Peron, suppléant pour la commission d'appel d'offres de ce groupement.

• Divers

Rappel : tous les cartons sont à déposer dans les nouveaux bacs jaunes, les plus volumineux sont à emporter à la déchetterie.

Lotissement : la réception définitive des travaux est actée. Une agence est chargée de la vente des parcelles.

Feu d'artifice : merci à tous les bénévoles.

Villages fleuris : la commission est passée dans le village le 7 juillet 2016, le fleurissement est bien réalisé, il faudrait mettre en valeur le patrimoine industriel, les arbres dans le parc de l'école et l'emplacement du métier à tisser.

Étude lancée pour sécuriser la sortie de la future liaison piétonne qui traversera la rue du Moulin vers l'impasse du Ternay et pour réaménager trottoir et stationnement dans cette rue.

Étude en cours avec le PNR pour la **mise en sécurité de la cheminée** de l'Usine à bois

22 septembre

• **Convention d'étude et de veille foncière** : elle a pour objet de déterminer les modalités de la coopération publique entre l'EPORA et la commune qui lui confie une mission d'études et de veille foncière sur les périmètres identifiés d'intérêt stratégique. EPORA peut, le cas échéant, acquérir des biens immobiliers pour le compte de la commune.

• **Subvention aux associations** : 250 € accordés à l'ADMR des 3 vallées ; il est demandé au Tennis-club et à l'Amicale des sapeurs-pompiers de compléter leurs demandes.

• **Traité dit TAFTA** : la Commission européenne a, dans le plus grand secret, obtenu mandat de la part de tous les États membres pour négocier, d'une part avec les États-Unis et d'autre part avec le Canada, des accords visant à instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union européenne, les États-Unis et le Canada, allant au-delà des accords de l'OMC. Ces traités constituent une menace pour nos concitoyens :

– le démantèlement des tarifs douaniers entre les États-Unis, le Canada et l'Europe ;

– l'harmonisation vers le bas des réglementations entre les États-Unis, le Canada et l'UE ;

– la destruction de l'emploi salarié et paysan ;

– le renforcement des droits de propriétés intellectuelles ainsi que la mise en péril des IGP et des AOP ;

– le renforcement du pouvoir des multinationales par la mise en place d'un mécanisme de règlement des différends privés entre investisseurs et États (ISDS) ainsi que la mise en place d'un conseil de coopération réglementaire ;

– la domination du capital sur le politique.

Pour toutes ses raisons, le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au projet TAFTA.

• **Droit de préemption urbain** : dans le cadre du projet de revitalisation du centre-bourg, le conseil décide, par 10 voix et 5 abstentions, d'exercer son droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré AE 109 et 108, appartenant à M. Magand et vendu par adjudication. Le prix de vente est de 15 100 € avec des frais d'environ 10 000 €.

• Divers

Subvention du département de 6 200 € pour l'installation d'une plateforme élévatrice pour l'accessibilité au premier étage de la salle des fêtes.

La Poste : la *factrice* qui fait actuellement la tournée sur le village assurera l'accueil au bureau de poste à la fin de l'année.

Projet d'Intérêt Général de l'État concernant le projet d'extension de la zone carrière : un conseiller demande que la commune fasse un recours gracieux. M. le maire répond que, pour le moment, il ne le souhaite pas, le conseil municipal devra se prononcer après l'enquête publique. Un conseiller s'offusque que l'État ait utilisé le logo de la commune, M. le maire répond qu'il saisira un avocat sur ce sujet.

École : 100 élèves, pas de fermeture de classe et 50 inscrits au TAP.

ADMR : la gestion du personnel et des plannings seront centralisés à Bourg-Argental. L'animation et les contacts avec les clients seront gérés par les bénévoles de Saint-Julien-Molin-Molette.